



Pêches et Océans
Canada

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Demande de soumissions n° : F5211-190339

Date de clôture : Jeudi, 12 septembre 2019

Heure de clôture : 14 h (heure de l'Atlantique)

Cet appel d'offres est pour Pêches et Océans Canada.

Titre : Construction de deux brise-lames en bois

Lieu des travaux : Swims Point (N.-É.)

La présente trousse d'appel d'offres comprend ce qui suit :

1. Avis d'appel d'offres
2. Plans et devis
3. Formulaire de soumission (**Obligatoire – à remplir par le soumissionnaire**)

LIEU(X) DE CLÔTURE :

Lieu n° 1 – Pour les soumissions électroniques UNIQUEMENT

Veillez faire parvenir votre proposition électronique à l'adresse suivante

: Kimberly.Walker@dfo-mpo.gc.ca

La taille maximale par courriel (pièces jointes comprises) est limitée à **10 Mo**. Au-delà de cette limite, le MPO pourrait ne pas recevoir votre courriel. Nous vous suggérons de compresser le courriel ou de transmettre plusieurs courriels pour garantir l'envoi. Les soumissionnaires sont tenus de transmettre leur proposition et de prévoir suffisamment de temps pour que le MPO la reçoive avant la fin de la période indiquée dans la demande de proposition (DP).

Pour les soumissions transmises par courriel, le MPO ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à la transmission ou à la réception. Le MPO transmettra un courriel de confirmation aux soumissionnaires une fois la soumission reçue.

Lieu n° 2 – Pour les soumissions papier

Pêches et Océans Canada,
À l'attention de : Kimberly Walker
Réf. : F5211-190339
Centre d'approvisionnement – Bureau de Fredericton,
301, rue Bishop, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3C 2M6

Veillez prendre note de ce qui suit :

Tous les Sécurité des offres de soumissions doivent être envoyés en format papier au plus tard à la date et à l'heure de clôture à l'adresse postale indiquée ci-dessus, peu importe si la soumission est envoyée au lieu n° 1 ou n° 2.

PRODUITS LIVRABLES ET PORTÉE DES TRAVAUX

Les travaux couverts par ce contrat consistent en l'enlèvement et l'élimination appropriée de deux brise-lames en bois existants. Fabriquer et installer deux nouveaux brise-lames en bois à Swims Point, en Nouvelle-Écosse, en stricte conformité avec les plans et devis et sujets à l'application de toutes les clauses et conditions du contrat.



En général, les travaux à effectuer aux termes du présent contrat comprennent ce qui suit, sans toutefois s'y limiter :

- Enlèvement, démolition appropriée et élimination de deux brise-lames en bois existants, tel qu'il est indiqué sur les dessins.
- Fourniture de tous les matériaux, fabrication et installation de deux brise-lames en bois dans la même zone où se trouvaient les brise-lames existants, conformément au dessin.
- Fournir quatre blocs d'ancrage en béton et 177 mètres de chaînes solides de nomenclature 80 selon les plans.

FAMILIARISATION AVEC LE SITE

Avant de soumissionner, les entrepreneurs peuvent visiter le site et les alentours à leurs propres frais et au moment qui leur convient afin d'examiner et de vérifier la forme, la nature et l'étendue des travaux, de décider des matériaux nécessaires et des moyens d'accès au site, et d'examiner et de vérifier la gravité et l'incertitude des conditions météorologiques et l'exposition à ces conditions, les conditions du sol, et toute installation qui leur sera nécessaire. Les entrepreneurs doivent, de manière générale, obtenir tous les renseignements requis quant aux risques, aux éventualités et aux autres circonstances qui pourraient avoir une incidence sur leur soumission. Aucune indemnité ne sera prévue par la suite en raison d'une erreur ou d'une négligence d'observation ou de détermination correcte des conditions qui s'appliquent.

Avant de visiter le site, les entrepreneurs, les soumissionnaires et leurs invités devront lire la section du devis sur les exigences en matière de santé et de sécurité. Ils doivent prendre les mesures de sécurité nécessaires lors de toute visite des lieux, avant ou après l'acceptation des soumissions.

DATES DE DÉBUT ET DE FIN PRÉVUES

Les services de l'entrepreneur débuteront dès l'attribution du contrat. Ce projet devrait se terminer **15 novembre 2019**.

EXIGENCES OBLIGATOIRES :

- Le montant minimum acceptable de l'assurance responsabilité civile et de protection contre les dommages matériels est de **2 000 000 \$** par occurrence. Toutes les soumissions **doivent** présenter une confirmation de la compagnie d'assurance du soumissionnaire que l'assurance nécessaire sera disponible au moment de l'attribution du contrat.

Période de questions et réponses : le MPO accepte les questions des soumissionnaires **jusqu'au Jeudi 5 septembre 2019 à 14 h (heure normale de l'Atlantique)**. Celles-ci doivent être transmises **directement et seulement** à l'agente de négociation des marchés dont le nom figure ci-dessous.

Les demandes de renseignements concernant le présent appel d'offres doivent être transmises **SEULEMENT** par écrit, en faisant parvenir un courriel à la personne qui suit :

Kimberly Walker
Agente principale des contrats
Courriel: Kimberly.Walker@dfo-mpo.gc.ca